

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE
 MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mercredi 6 juillet 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2225
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : vote du projet d'établissement 2021-2026
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Projet d'établissement 2021-2026

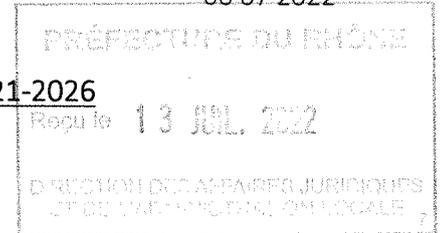
Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon, à Aurélie Loire

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Projet de délibération n°2225 – Projet d'établissement ENMDAD 2021-2026



Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article 2 des statuts du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD le comité syndical :

« [...] valide le projet d'établissement qui s'inscrit, dans la mesure des moyens alloués :

- En conformité avec les textes réglementaires et d'orientation de l'Etat (décret de classement, schémas d'orientation et charte de l'enseignement artistique spécialisé)
- En concordance avec les orientations des collectivités membres du syndicat mixte (orientations de mandat municipal et schéma métropolitain des enseignements artistiques),
- En partenariat avec les acteurs locaux,
- En relation avec les institutions liées à l'enseignement artistique à l'échelle nationale et internationale »

En effet, dans le cadre de l'enseignement artistique spécialisé, l'Etat exige de la part des établissements qu'il contrôle, l'élaboration d'un projet d'établissement dans les respects des grandes missions de service public qu'il a fixées pour la musique, la danse et le théâtre. Ce document est l'une des conditions du maintien du classement Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'école. Le projet d'établissement 2021-2026 rappelle les missions et objectifs prioritaires de l'ENM. Il s'inscrit dans les grandes orientations des collectivités membres ou partenaires du SMG de l'école à travers 5 orientations :

- Une école inclusive et solidaire
- Une école épanouissante, facile à vivre et animé
- Une école collaborative, participative et citoyenne
- Une école active, créative et stimulante
- Une école écoresponsable

Après délibération les membres du syndicat mixte de gestion adoptent le projet d'établissement 2021-2026.

Annexe : Projet d'établissement 2021-2026

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent par la présente délibération le projet d'établissement 2021-2026, ainsi que les 5 grands axes définit.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne